

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	2

Date de convocation :

01 avril 2022

Date d'affichage :

01 avril 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220407-042_2022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT - Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents : Claude GUET – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 042/2022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations reçues par la commune.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

↳ **D'ACCORDER** les subventions suivantes :

- Association Sportive Culturelle Rurale (A.S.C.R.)	3 000€
- A.S.C.R. – Accueil périscolaire	2 000€
- Musée et école d'autrefois	3 500€
- Chemins de Traverse	500€
- Club Frustelle des aînés	400€
- Bien chez soi	150€
- APF France Handicap	200€
- La Truite du Haut-Champsaur	300€
- Prévention Routière	200€
- Secours catholique	300€
- Amicale des donneurs de sang bénévoles	300€
- Resto du cœur	300€
- Secours populaire	300€
- Ligue contre le cancer	150€
- Alp'River Rock	5 000€
- Les Chamois de l'Autane	20€/enfant (classe CP/CE1)

↳ **DE DIRE** que les subventions seront versées si les dossiers de demande sont complets,

↳ **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « subventions de fonctionnement aux associations et autres » du budget principal 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **20 AVR. 2022**
et publication ou notification du